

«Sociétés et Vieillessement», 1984, *Sociologie et Sociétés*, vol. XVI, n^o2

Louis Plamondon

Volume 10, numéro 1, juin 1985

Parents et enfants

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/030281ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/030281ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue Santé mentale au Québec

ISSN

0383-6320 (imprimé)

1708-3923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Plamondon, L. (1985). «Sociétés et Vieillessement», 1984, *Sociologie et Sociétés*, vol. XVI, n^o2. *Santé mentale au Québec*, 10(1), 140–141.
<https://doi.org/10.7202/030281ar>

«Sociétés et Vieillesse», 1984,
Sociologie et Sociétés, vol. XVI, n° 2

Dans ce numéro thématique de la revue *Sociologie et Sociétés*, certaines contributions me semblent renouveler la perspective par laquelle est étudiée la réalité de la vieillesse dans nos sociétés. Certaines sont même une source d'encouragement pour tous ceux et celles qui, dans les champs de la formation, de la prévention et de l'organisation communautaire, cherchent à faire de la qualité de vie à la vieillesse un enjeu de société porté par des groupes sociaux capables d'affronter l'organisation étatique. Cette réflexion sociologique construite dans une perspective critique des idéologies conformistes est, à cet égard, un apport indispensable à l'intervention. On souhaiterait que certaines idées émises dans ce numéro soient diffusées par des médias à plus grand tirage.

La réflexion de Bertrand Desjardins et de Jacques Légaré suggère de remettre en cause la saisie démographique de la vieillesse par le critère du seuil d'accès qu'est la retraite à 65 ans. Ils proposent une nouvelle définition quantitative du seuil de la vieillesse, lequel correspondrait à «l'âge à partir duquel ses membres ont en moyenne 10 années à vivre». Non seulement cette variable permettrait-elle de mieux révéler l'hétérogénéité de la réalité démographique de la vieillesse au plan mondial, mais elle permettrait en plus «d'ajouter une dimension évolutive à la définition de base des âgés élevés». Pour le Canada en 1980, le nouveau seuil se situerait à 71 ans pour les hommes et à 74 ans pour les femmes. Suite à cette première remise en cause, les auteurs proposent une démarche de recherche en vue de définir qualitativement le seuil de la vieillesse à partir d'une «méthode qui consiste à combiner la mortalité et l'incapacité dans un indice basé sur le modèle d'espérance de vie». C'est le concept d'«espérance de vie en bonne santé» jumelé par Desjardins et Légaré à l'idée du «10 ans restant à vivre en santé». Ainsi, selon cette dernière idée, l'âge du seuil de la vieillesse au Canada, en 1978, serait de 62 ans pour les hommes et de 65.5 pour les femmes. Avec la généralisation actuelle de la mise à la retraite autour de 60 ans, on pourrait ainsi calculer que la durée du «3e âge» serait de 12 à 15 ans, tout dépendant du sexe, et le «4e âge» serait défini par certaines formes d'incapacité fonctionnelle. Si,

pour ma part, j'ai trouvé dans ces nouvelles définitions une source de stimulations pour questionner les orientations et le contenu des programmes de pré-retraite, je suis sûr qu'elles en armeront plusieurs autres lors de la lecture de la politique de la vieillesse annoncée par le gouvernement du Québec!

J'ai trouvé aussi stimulante la contribution de Sharon McErwin Abu-Luban sur les femmes âgées. Celle-ci essaie de mesurer l'influence des réseaux et des conjonctures sur l'avenir de nos mères, de nos compagnes et de nos soeurs qui deviendront les âgées des décennies à venir. Dans nos familles canadiennes d'aujourd'hui, 8 femmes âgées sur 10 sont pauvres; plus que les autres pauvres, elles souffrent de toutes les tares de la marginalité. «Vieillirons-nous comme elles?» se demandaient les rédactrices de *La vie en Rose*, en janvier 1983. En l'an 2001, les femmes représenteront près de 70 % de toutes les personnes âgées de 65 ans et plus. Selon l'auteure, à moins que les acquis des mouvements féministes en Amérique ne soient plus largement développés (lesquels permettraient une meilleure redistribution de la richesse pour les femmes actives, une plus grande possibilité de relations interpersonnelles diversifiées, la liberté d'enfanter, et l'accès à des mécanismes de prestige et d'influence basés sur autre chose que les attraits physiques et la reproduction), la question de la dépendance sociale et économique croissante de la vieillesse féminine pourrait poser l'euthanasie comme mode de résolution sociale des effets de la discrimination faite aux femmes.

Pour tous ceux et celles qui, en quelques pages, veulent connaître l'avenir économique de leur vieillesse, ils doivent lire l'excellente contribution de Ruth Rose Lizée qui explicite, grâce à une excellente documentation, les enjeux de nos luttes afin d'obtenir de meilleurs régimes de pension au Canada. «La question fondamentale que les gouvernements sont incapables de résoudre est celle de la relation entre le secteur public et le secteur privé. Tous les syndicats et la vaste majorité des groupes de femmes et de personnes âgées qui sont intervenus sur la question réclament une amélioration immédiate et substantielle des régimes publics. La principale opposition à cette optique provient des

milieux d'affaires. Ceux-ci ne prétendent même pas régler le problème de la pauvreté chez les personnes âgées puisqu'ils s'opposent à toute législation qui instaurerait une couverture quasi universelle ou exigerait certaines garanties quant aux bénéficiaires assurés. Fondamentalement, ils veulent conserver dans le secteur privé le contrôle des capitaux énormes que représentent les régimes de retraite.» J'ajouterais que l'histoire des régimes de pensions au Canada révèle à quel point le patronat s'est toujours désintéressé du sort fait aux travailleurs après leur vie de travail, et que les concessions qu'il a pu faire en matière de régime de retraite l'ont été parce qu'elles se sont révélées être des instruments efficaces d'asservissement et de planification de la force de travail. À cet égard la complicité des gouvernements fédéral et provinciaux dans la reproduction continue de la pauvreté des Canadiens à la

retraite, montre bien la force des intérêts financiers auprès des partis politiques, des députations, et des technocraties d'État.

Heureusement, il semble bien que ce ne soit pas là le résultat de la seule fatalité. En effet, en fin de parcours du numéro, Anne-Marie Guillemard nous décrit les éléments clés des systèmes d'action qui fondèrent les politiques de la vieillesse en France : «à toute variation notable de la structure des politiques de la vieillesse correspondait une variation cohérente et concomitante de la nature des relations qu'entretenaient forces sociales et organisation étatique». Certains d'entre nous y puiseront, peut-être, des intuitions pour relancer la dynamique de la défense de la primauté du bien-être collectif, dans la création et la distribution de la richesse sociale.

Louis Plamondon
Université de Montréal